

## Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

### WATERBLOCK REPAIR

Date de première édition : 23/01/2023

Fiche signalétique du 23/01/2023

révision 2

## RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: WATERBLOCK REPAIR

Code commercial: FBIFC808

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Imperméabilisant

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL France

25, avenue de l'Industrie - 69960 Corbas - France

Tel. +33 472 890 684

safety@kerakoll.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: 070 245 245

Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons belge: (+352) 8002-5500 Gratuit, 24/7

## RUBRIQUE 2 – Identification des dangers



### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes et avertissement



Attention

#### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

**Contient:**

1-Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl) decanedioate

Triméthoxyvinilsilane

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Hydroxyphényl benzotriazole dérivés

**Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:**

Aucune

**2.3. Autres dangers**

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers: Aucun autre danger

---

**RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

N.A.

**3.2. Mélanges**

Identification du mélange: WATERBLOCK REPAIR

**Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :**

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
2,5-4,9 %	Triméthoxyvinilsilane	CAS:2768-02-7 EC:220-449-8 Index:014-049-00-0	Skin Sens. 1B, H317; Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332	01-2119513215-52
< 1 %	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	CAS:1760-24-3 EC:217-164-6	Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Acute Tox. 4, H332	
< 1 %	1-Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl) decanedioate	CAS:1065336-91-5 EC:915-687-0	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Repr. 2, H361; Skin Sens. 1A, H317, M-Chronic:1, M-Acute:1	01-2119491304-40-XXXX
< 0,3 %	Hydroxyphényl benzotriazole dérivés	EC:400-830-7 Index:607-176-00-3	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	01-0000015075-76
< 0,05 %	méthanol	CAS:67-56-1 EC:200-659-6 Index:603-001-00-X	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 1, H370 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331	01-2119433307-44
			Limites de concentration spécifiques: C $\geq 10\%$ : STOT SE 1 H370 3% $\leq$ C < 10%: STOT SE 2 H371	

---

**RUBRIQUE 4 – Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

N.A.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche

---

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Plafond d	Long terme mg/m <sup>3</sup>	Long Terme ppm	Court terme mg/m <sup>3</sup>	Court terme ppm	Remarque
Limestone	NATIONAL	BELGIUM		10.000				

	NATIONAL	HUNGARY	10.000			
	NATIONAL	SPAIN	10.000			Inhalable aerosol
	NATIONAL	SWITZERLAND	3.000			Respirable aerosol
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	15.000			OSHA: Total dust
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	5.000			OSHA: Respirable dust
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	10.000			NIOSH: total dust
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	5.000			NIOSH: Respirable aerosol
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	10.000			Inhalable aerosol
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	4.000			Respirable aerosol
	NATIONAL	CROATIA	10.000			
	NATIONAL	FRANCE	10.000			
	NATIONAL	NETHERLANDS	10.000			
	NATIONAL	PORTUGAL	10.000			
Trimethoxyvinilsilane	NATIONAL	CANADA		60.000	10.000	Ontario
Carbon black	NATIONAL	AUSTRALIA	3.000			
	NATIONAL	BELGIUM	3.000			
	NATIONAL	CANADA	3.000			Ontario; Inhalable fraction
	NATIONAL	CANADA	3.500			Québec
	NATIONAL	DENMARK	3.500	7.000		
	NATIONAL	FINLAND	3.500	7.000		
	NATIONAL	FRANCE	3.500			
	NATIONAL	IRELAND	3.500	7.000		
	NATIONAL	ISRAEL	3.500			Inhalable fraction
	NATIONAL	CHINA	4.000			Inhalable fraction
	NATIONAL	SINGAPORE	3.500			
	NATIONAL	KOREA, REPUBLIC OF	3.500			
	NATIONAL	SPAIN	3.500			
	NATIONAL	SWEDEN	3.000			
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	3.500			NIOSH; in presence of PAHs: limit PAHs to 0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA (detected as cyclohexane soluble extract)
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	3.500			OSHA
	NATIONAL	UNITED	3.500	7.000		

		KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND			
	NATIONAL	CROATIA	3.500	7.000	
	NATIONAL	GREECE	3.500	7.000	
	NATIONAL	INDONESIA	3.500		
	NATIONAL	ICELAND	3.500		
	NATIONAL	NORWAY	3.500		
	NATIONAL	PORTUGAL	3.000		
	NATIONAL	SOUTH AFRICA	3.500	7.000	
	NATIONAL	TAIWAN, PROVINCE OF CHINA	3.500		
	ACGIH	NNN	3.000		(I), A3 - Bronchitis
phtalate de di isononyle	NATIONAL	DENMARK	3.000	6.000	
	NATIONAL	IRELAND	5.000		
	NATIONAL	NEW ZEALAND	5.000		
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	5.000		
Aluminium oxide	NATIONAL	FRANCE	10.000		Respirable aerosol
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	10.000		Inhalable aerosol
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	4.000		Respirable aerosol
	NATIONAL	AUSTRALIA	10.000		Inhalable dust containing no asbestos and < 1% crystalline silica
	NATIONAL	AUSTRIA	10.000	20.000	Long term: inhalable fraction; Short term: inhalable fraction, 60 minutes average value
	NATIONAL	AUSTRIA	5.000	10.000	Long term: respirable fraction; Short term: respirable fraction, 60 minutes average value
	NATIONAL	CANADA	10.000		
	NATIONAL	DENMARK	5.000	10.000	Calculated as AI; Long term and Short term: inhalable aerosol
	NATIONAL	DENMARK	2.000	4.000	Calculated as AI; Long term and Short term: respirable aerosol
	NATIONAL	GERMANY	4.000		Inhalable aerosol

	NATIONAL	GERMANY	1.500					Respirable aerosol
	NATIONAL	HUNGARY	6.000					Respirable aerosol
	NATIONAL	IRELAND	10.000					Inhalable fraction
	NATIONAL	IRELAND	4.000					Respirable fraction
	NATIONAL	LATVIA	6.000					
	NATIONAL	NEW ZEALAND	10.000					The value for inhalable dust containing no asbestos and less than 1% free silica
	NATIONAL	POLAND	2.500		16.000			Aluminium trioxide as Al fume; Long term: total dust fume
	NATIONAL	POLAND	1.200					Aluminium trioxide as Al fume; Long term: respirable dust
	NATIONAL	ROMANIA	2.000	0.500	5.000	1.200		Long term and short term: aerosol
	NATIONAL	SINGAPORE	10.000					
	NATIONAL	KOREA, REPUBLIC OF	10.000					
	NATIONAL	SPAIN	10.000					Inhalable aerosol
	NATIONAL	SPAIN	5.000					Respirable aerosol
	NATIONAL	SWEDEN	5.000					Inhalable aerosol
	NATIONAL	SWEDEN	2.000					Respirable aerosol
	NATIONAL	SWITZERLAND	3.000					Respirable aerosol
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	15.000					OSHA; Total dust
	NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	5.000					OSHA; Inhalable dust
méthanol	UE	NNN	260	200				Skin
	NATIONAL	AUSTRIA	260.000	200.000	1040.000	800.000		
	NATIONAL	BELGIUM	266.000	200.000	333.000	250.000		Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air
	NATIONAL	CANADA		200.000		250.000		Ontario
	NATIONAL	CANADA	262.000	200.000	328.000	250.000		Quebec
	NATIONAL	DENMARK	260.000	200.000	328.000	250.000		
	NATIONAL	FINLAND	270.000	200.000	330.000	250.000		
	NATIONAL	FRANCE	260.000	200.000				Bold type: Restrictive statutory limit values Skin
	NATIONAL	GERMANY	270.000	200.000	1080.000	800.000		AGS
	NATIONAL	GERMANY	130.000	100.000	260.000	200.000		DFG
	NATIONAL	HUNGARY	260.000					
	NATIONAL	IRELAND	260.000	200.000				
	NATIONAL	ITALY	260.000	200.000				Cute
	NATIONAL	LATVIA	260.000	200.000				
	NATIONAL	NEW ZEALAND	262.000	200.000	328.000	250.000		
	NATIONAL	CHINA	25.000		50.000			
	NATIONAL	POLAND	100.000		300.000			
	NATIONAL	ROMANIA	260.000	200.000				

NATIONAL	SINGAPORE	262.000	200.000	328.000	250.000	
NATIONAL	KOREA, REPUBLIC OF	260.000	200.000	310.000	250.000	
NATIONAL	SPAIN	266.000	200.000	333.000	250.000	
NATIONAL	SWEDEN	250.000	200.000	350.000	250.000	
NATIONAL	SWITZERLA ND	260.000	200.000	1040.000	800.000	
NATIONAL	NETHERLA NDS	133.000				
NATIONAL	TURKEY	260.000	200.000			
NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	260.000	200.000	325.000	250.000	NIOSH
NATIONAL	UNITED STATES OF AMERICA	260.000	200.000			OSHA
NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	266.000	200.000	333.000	250.000	
NATIONAL	ITALY	262.000	200.000	328.000	250.000	TWA
NATIONAL	ITALY	260.000	200.000	1040.000	800.000	TLV
NATIONAL	ARGENTINA		200.000		250.000	
NATIONAL	BULGARIA	260.000	200.000			
NATIONAL	CZECHIA	250.000		1000.000		
NATIONAL	CHILE	229.000	175.000	328.000	230.000	
NATIONAL	CROATIA	260.000	200.000			
NATIONAL	ESTONIA	250.000	200.000	350.000	250.000	
NATIONAL	GREECE	260.000	200.000	325.000	250.000	
NATIONAL	INDONESIA		200.000		250.000	
NATIONAL	IRELAND	260.000	200.000			
NATIONAL	ICELAND	260.000	200.000			
NATIONAL	LITHUANIA	260.000	200.000			
NATIONAL	NORWAY	130.000	100.000			
NATIONAL	PORTUGAL		200.000		250.000	
ACGIH	NNN		200.000		250.000	Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea
UE	NNN	260.000	200.000			Skin

#### Indicateurs Biologiques d'Exposition

N° CAS	Composant	valeur	Unité de mesure	Par	Indicateur biologique	Période d'échantillonnage
67-56-1	méthanol	30	mg/L	Urine	Alcool méthylique	Fin du tour ; Fin de la semaine de travail

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

Composant	N° CAS	Limite PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition
Trimethoxyvinilsilane	2768-02-7	400.000 µg/l	Eau douce	
		2.400 mg/l	rejets intermittents (eau douce)	
		40.000 µg/l	Eau marine	
		6.600 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées	
		1.500 mg/kg	Sédiments d'eau douce	

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	150.000 µg/kg	Sédiments d'eau marine
		60.000 µg/kg	sol
		62.000 µg/l	Eau douce
		620.000 µg/l	rejets intermittents (eau douce)
		6.200 µg/l	Eau marine
1-Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl) decanedioate	1065336-91-5	25.000 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées
		220.000 µg/kg	Sédiments d'eau douce
		22.000 µg/kg	Sédiments d'eau marine
		8.500 µg/kg	sol
		2.200 µg/l	Eau douce
méthanol	67-56-1	9.000 µg/l	rejets intermittents (eau douce)
		220.000 ng/L	Eau marine
		1.000 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées
		1.050 mg/kg	Sédiments d'eau douce
		110.000 µg/kg	Sédiments d'eau marine
		210.000 µg/kg	sol
		20.800 mg/l	Eau douce
		1540.000 mg/l	rejets intermittents (eau douce)
		2.080 mg/l	Eau marine
		100.000 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées
		77.000 mg/kg	Sédiments d'eau douce
		7.700 mg/kg	Sédiments d'eau marine
		100.000 mg/kg	sol

#### Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Composant	N° CAS	Travailleur industriel	Travailleur professionnel	Consommateur	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition
Triméthoxyvinilsilane	2768-02-7		27.600 mg/m <sup>3</sup>	6.700 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
			260.000 mg/m <sup>3</sup>	50.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques
			3.900 mg/kg	7.800 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques
				300.000 µg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3		260.000 mg/m <sup>3</sup>	50.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
			260.000 mg/m <sup>3</sup>	50.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques
			600.000 µg/m <sup>3</sup>	100.000 µg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux

		5.360 mg/m <sup>3</sup>	4.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux
			8.000 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate	1065336-91-5	680.000 µg/m <sup>3</sup>	170.000 µg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		500.000 µg/kg	250.000 µg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
			50.000 µg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
Hydroxyphenyl benzotriazole derivatives		350.000 µg/m <sup>3</sup>	85.000 µg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		250.000 µg/kg	25.000 µg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
			25.000 µg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
méthanol	67-56-1	130.000 mg/m <sup>3</sup>	26.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		130.000 mg/m <sup>3</sup>	26.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques
		130.000 mg/m <sup>3</sup>	26.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux
		130.000 mg/m <sup>3</sup>	26.000 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux
		20.000 mg/kg	4.000 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
		20.000 mg/kg	4.000 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques
			4.000 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
			4.000 mg/kg	Orale humaine	Court terme, effets systémiques

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N.A.

Risques thermiques :

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

N.A.

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Couleur : Conformément à la description du produit

Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur : N.A.

pH: N.A.  
Viscosité cinématique: N.A.  
Point de fusion/congélation: N.A.  
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.  
Point d'éclair: 75 °C (167 °F)  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.  
Densité des vapeurs: N.A.  
Pression de vapeur: N.A.  
Densité relative: 1.58 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: N.A.  
Solubilité dans l'huile: N.A.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.  
Température d'auto-inflammation: N.A.  
Température de décomposition: N.A.  
Inflammabilité: N.A.  
Composés Organiques Volatils - COV = 0.01 % ; 0.20 g/l

#### **Caractéristiques des particules:**

Taille des particules: N.A.

### **9.2. Autres informations**

Miscibilité: N.A.

Conductivité: N.A.

Taux d'évaporation: N.A. Pas autres informations importantes

---

## **RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Stable en conditions normales

### **10.2. Stabilité chimique**

Données non disponibles.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun.

### **10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

## **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations toxicologiques sur le produit :**

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Skin Sens. 1A(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

Triméthoxyvinilsilane	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 7.34000 ml/kg LC50 Inhalation de vapeurs Rat = 2773.00000 ppm 4h LD50 Peau Lapin = 3.36000 mg/kg 24h	
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Négatif 24h	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Non 24h	
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif	
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Rat Négatif	Inhalation route
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 250.00000 mg/kg	
	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2295.00 mg/kg LC50 Inhalation d'aérosol Rat > 1.49 mg/l 4h LD50 Peau Lapin > 2000.00 mg/kg 24h
b) corrosion cutanée/irritation cutanée		Irritant pour la peau Lapin Négatif	
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire		Irritant pour les yeux Lapin Oui	
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée		Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif	
f) cancérogénicité		Génotoxicité Négatif	Mouse intraperitoneal route
g) toxicité pour la reproduction		Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 500.00 mg/kg	
1-Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl) decanedioate		a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 3230.00 mg/kg LD50 Peau Rat > 3170.00 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Négatif 24h	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Non	
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif	
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Négatif	Mouse oral route
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 30.00 mg/kg	
	Hydroxyphényl benzotriazole derivatives	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 5000.00000 mg/kg

		LC50 Inhalation Rat > 5.80000 mg/l 96h	
		LD50 Peau Rat > 2000.00000 mg/kg	
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif 4h	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Non	
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif	
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif	Hamster oral route
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Observé Orale Rat < 2.00000 mg/kg	
méthanol	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat >= 2528.00000 mg/kg	
		LC50 Inhalation = 43.68000 mg/l 6h	Cat
		LD50 Peau Lapin = 17100.00000 mg/kg	
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Non	
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Negatif	
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif	Mouse intraperitoneal rout
		Carcinogénicité Rat Negatif	
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Minimale Avec Effet Nocif Observé Orale = 1000.00000 mg/kg	Mouse

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3(H412)

#### Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
Triméthoxyvinilsilane	CAS: 2768-02-7 - EINECS: 220-449-8 - INDEX: 014-049-00-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 137.00000 mg/L 96h  a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 121.00000 mg/L 48h  b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = 20.00000 mg/L - 21days  a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata > 89.00000 mg/L 72h  a) Toxicité aquatique aiguë : EC10 microorganisms > 100.00000 mg/L 3h OECD 209
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	CAS: 1760-24-3 - EINECS: 217-164-6	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Danio rerio = 597.00 mg/L 96h

		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 81.00 mg/L 48h
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna >= 1.00 ppm - 21days
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 8.80 mg/L 72h
		c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Pseudomonas putida = 67.00 mg/L
		c) Toxicité terrestre : LC50 Vers Eisenia foetida > 1000.00 mg/kg - 14days
1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate	CAS: 1065336-91-5 - EINECS: 915-687-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Danio rerio = 0.90 mg/L 96h OECD Guideline 203
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = 1.00 mg/L OECD guideline 211
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Desmodesmus subspicatus = 1.68 mg/L 72h OECD Guideline 201
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC20 Sludge activated sludge >= 100.00 mg/L 3h OECD guideline 209
Hydroxyphenyl benzotriazole derivatives	EINECS: 400-830-7 - INDEX: 607-176-00-3	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons freshwater fish = 2.80000 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 freshwater invertebrates = 4.00000 mg/L
		b) Toxicité aquatique chronique : EC50 Daphnie Daphnia magna = 780.00000 µg/L OECD Guideline 211 (Daphnia magna Reproduction Test) - 21days
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues freshwater algae = 9.00000 mg/L 72h
		c) Toxicité terrestre : LC50 Vers Eisenia foetida > 1000.00000 mg/kg „OECD Guideline 207 (Earthworm, Acute Toxicity Tests - 14days
méthanol	CAS: 67-56-1 - EINECS: 200-659-6 - INDEX: 603-001-00-X	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 15400.00000 mg/L 96h
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Poissons = 450.00000 mg/L
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia magna = 22200.00000 mg/L 48h
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = 208.00000 mg/L
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Selenastrum capricornutum = 22000.00000 mg/L 96h OECD 201 Guideline.
		c) Toxicité terrestre : NOEC Vers Eisenia andrei = 10000.00000 mg/kg
		c) Toxicité terrestre : NOEC Folsomia candida = 1000.00000 mg/kg OECD Guideline 232

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance/dégradabilité Test	Valeur	Remarques :
Triméthoxyvinilsilane	Rapidement dégradable		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Pas rapidement dégradable	39.000	28days
1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate	Pas rapidement dégradable	38.000	28days
Hydroxyphenyl benzotriazole derivatives	Pas rapidement dégradable	12.000	%; OECD 301B
méthanol	Rapidement dégradable		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation	Test	Remarques :
1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate	Pas bioaccumulable		
méthanol	Pas bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	< 10

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.7. Autres effets néfastes

N.A.

---

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Un code de déchet selon le catalogue européen des déchets (EWC) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

### Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

HP 13: Sensibilisant; HP 14: Écotoxique

---

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N/A

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: N/A

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: N/A

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: N/A

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A

ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

ADR Limited Quantities: N/A

ADR Excepted Quantities: N/A

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: N/A

IATA-Avion CARGO: N/A

IATA-Etiquette: N/A

IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A

IMDG-Note de rangement: N/A

IMDG-Danger subsidiaire: N/A

IMDG-Dispositions particulières: N/A

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N.A.

---

### **RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 52, 69, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

#### **Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)**

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 3: très polluant.

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

---

### **RUBRIQUE 16 – Autres informations**

<b>Code</b>	<b>Description</b>
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.

H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
3.1/3/Dermal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
3.1/3/Inhal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
3.1/3/Oral	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1A	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.7/2	Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
3.8/1	STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

#### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
3.4.2/1A	Méthode de calcul
4.1/C3	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans les fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses  
DSD: Directive sur les Substances Dangereuses  
EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale  
ECHA: Agence européenne des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ES: Scénario d'Exposition  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IARC: Centre international de recherche sur le cancer  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique  
KAFH: Keep Away From Heat  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LDLo: Dose Létale Faible  
N.A.: Non Applicable  
N/A: Non Applicable  
N/D: Non défini / Pas disponible  
NA: Non disponible  
NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle  
NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé  
OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail  
PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique  
PGK: Instruction d'emballage  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
PSG: Passagers  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  
TLV: Valeur de seuil limite.  
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)  
vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

## Scénario d'exposition

1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate

### Scénario d'exposition, 20/04/2022

Identité de la substance	
	1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate
n° CAS	1065336-91-5
n° EINECS	915-687-0

### Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9a, PC9b)

## 1. ES 1

## Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9a, PC9b)

## 1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures - Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	20/04/2022 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d'utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d'utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

## Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c
-----	-------

## Scénario contribuant Salarié

CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10

## 1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

## 1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c)

Catégories de rejet dans l'environnement	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) (ERC8c)
--	---

*Propriétés du produit (de l'article)*

## Forme physique du produit:

Liquide

## Pression de la vapeur:

Pression de vapeur &lt; 0.01 Pa à une température et une pression standard 0.0001 Pa

*Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)*

Jours d'émission: 365 jours par année

*Conditions et mesures techniques et organisationnelles*

## Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Air - efficacité minimale de: 15 % Eau - efficacité minimale de: 1 %
---

*Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales*

## Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP):

Station d'épuration STP municipale

Eau - efficacité minimale de: = 88.9 %

STP effluent (m<sup>3</sup>/jour): 2000*Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement*

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

Utilisation à l'intérieur

## 1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

<b>Catégories de processus</b>	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)	
<b>Propriétés du produit (de l'article)</b>		
<b>Forme physique du produit:</b> Liquide		
<b>Pression de la vapeur:</b> Pression de vapeur < 0.01 Pa à une température et une pression standard 0.0001 Pa		
<b>Concentration de la substance dans le produit:</b> Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.		
<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition</b>		
<b>Durée:</b> Comprend l'application jusqu'à 480 min		
<b>Fréquence:</b> Comprend l'application jusqu'à 5 jours par semaine		
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>		
<b>Mesures techniques et organisationnelles</b> Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.		
<b>Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé</b>		
<b>Équipement de protection individuelle</b>		
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.		Dermique - efficacité minimale de: = 90 %
Porter des équipements de protection du visage appropriés. Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.		
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur</b>		
Utilisation à l'intérieur Usage professionnel		
<b>Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques Les obligations énoncées dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement Reach ne sont pas pertinentes.</b>		
<b>Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques:</b> Veiller à éviter des éclaboussures lors des opérations de transvasement.		
<b>1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)</b>		
<b>Catégories de processus</b>	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)	
<b>Propriétés du produit (de l'article)</b>		
<b>Forme physique du produit:</b> Liquide		
<b>Pression de la vapeur:</b> Pression de vapeur < 0.01 Pa à une température et une pression standard 0.0001 Pa		
<b>Concentration de la substance dans le produit:</b> Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.		
<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition</b>		
<b>Durée:</b> Comprend l'application jusqu'à 480 min		
<b>Fréquence:</b> Comprend l'application jusqu'à 5 jours par semaine		
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>		

## Mesures techniques et organisationnelles

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.  
Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

#### Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.	Dermique - efficacité minimale de: = 90 %
Porter des équipements de protection du visage appropriés. Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.	

### Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Utilisation à l'intérieur  
Usage professionnel

*Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques Les obligations énoncées dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement Reach ne sont pas pertinentes.*

#### Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques:

Veiller à éviter des éclaboussures lors des opérations de transvasement.

## 1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source

### 1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c)

objectif de protection	Degré d'exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
terre	N/A	ECETOC TRA environnement v2.0	0.0579

#### Consignes supplémentaires en matière d'estimation de l'exposition:

Danger pour l'environnement causé par les sols.

### 1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d'exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 0.2743 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	= 0.137143
par inhalation, systémique, à long terme	= 0.4233 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA salarié v3	= 0.119924

### 1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d'exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 0.5486 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	= 0.274286
par inhalation, systémique, à long terme	= 0.274286 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA salarié v3	= 0.097

## 1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

### **Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

# Scénario d'exposition

## N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

### Scénario d'exposition, 12/01/2022

Identité de la substance	
	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine
n° CAS	1760-24-3
n° EINECS	217-164-6

### Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

# 1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

## 1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures
Date - révision	12/01/2022 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d'utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d'utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

### Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c - ERC8f
-----	---------------

### Scénario contribuant Salarié

CS2 Rouleau et peinture - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Manuel	PROC10 - PROC11 - PROC19
--	--------------------------

## 1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

### 1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans l'environnement	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)
--	--

#### Propriétés du produit (de l'article)

##### Forme physique du produit:

Liquide

##### Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

#### Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

##### Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site <= 1.37 kg/jour  
Tonnage annuel du site <= 0.5 tonnes/jour

Jours d'émission: 365 jours par année

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

##### Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

#### Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

##### Traitement des déchets

Éliminer les résidus solides conformément aux réglementations en vigueur.

### 1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Manuel (PROC10, PROC11, PROC19)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles - Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC10, PROC11, PROC19)
-------------------------	--

#### Propriétés du produit (de l'article)

##### Forme physique du produit:

Liquide

##### Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

#### Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

**Quantités utilisées:**

Tonnage annuel du site <= 0.5 tonnes/an  
Quantité quotidienne par site <= 1.37 kg/jour

**Durée:**

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures

**Fréquence:**

Comprend l'application jusqu'à <= 5 jours par semaine

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles****Mesures techniques et organisationnelles**

L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé****Équipement de protection individuelle**

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.  
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

**1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source****1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)**

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Air	0.17 kg/jour	N/A
Eau	0.011 kg/jour	N/A

**1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE****Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



# Scénario d'exposition

## Trimethoxyvinilsilane

### Scénario d'exposition, 08/06/2021

Identité de la substance	
	Trimethoxyvinilsilane
n° CAS	2768-02-7
Numéro d'identification UE	014-049-00-0
n° EINECS	220-449-8
Numéro d'enregistrement	01-2119513215-52

### Tables des matières

1. ES 1

# 1. ES 1

## 1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics - Barrière (scellant)
Date - révision	18/05/2021 - 1.0
Groupe principal d'utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d'utilisation	Utilisations professionnelles (SU22) - Bâtiment et travaux de construction (SU19)
Catégories de produits	Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

### Scénario contribuant Environnement

CS1 Dégagement faible dans l'environnement	ERC8c - ERC8f
--	---------------

### Scénario contribuant Salarié

CS2 Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application	PROCO
CS3 Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application	PROC1

## 1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

### 1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement: Dégagement faible dans l'environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans l'environnement	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)
--	--

#### Propriétés du produit (de l'article)

##### Forme physique du produit:

Liquide

##### Concentration de la substance dans le produit:

Concentration maximale après dilution [%]: 0.7 %

#### Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

##### Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site = 0.28 kg/jour

Type d'émission: Libération continue

Jours d'émission: 365 jours par année

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

##### Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Eau - efficacité minimale de: 1.5 %
-------------------------------------

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

##### Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP):

Usine de traitement des eaux usées sur site

Eau - efficacité minimale de: = 0.013 %

#### Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

##### Traitement des déchets

Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.

#### Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

**Débit de l'eau réceptrice de surface:** 20000 m<sup>3</sup>/jour

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

## 1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application (PROCO)

**Catégories de processus** Autres (PROCO)

### Propriétés du produit (de l'article)

#### Forme physique du produit:

Liquide

#### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend des concentrations jusqu'à 0.7 %

### Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Durée d'exposition <= 6 h

#### Fréquence:

Fréquence d'usage = 250 jours par année

### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

#### Mesures techniques et organisationnelles

L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

### Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

**Taille de l'espace:** Comprend l'application dans un espace de = 20 m<sup>3</sup>

**Temperature:** Comprend l'application par une température ambiante. 25°C

## 1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application (PROC1)

**Catégories de processus** Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

### Propriétés du produit (de l'article)

#### Forme physique du produit:

Liquide

#### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend des concentrations jusqu'à 2 %

### Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Durée d'exposition = 8 h

#### Fréquence:

Fréquence d'usage = 1 jours par année

#### Durée:

Comprend l'application jusqu'à = 6 h

#### Fréquence:

Fréquence d'usage = 1 jours par année

### Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

**Taille de l'espace:** Comprend l'application dans un espace de = 20 m<sup>3</sup>

**Taux de ventilation:** = 0.6 ach (changements d'air par heure)

## 1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source

### 1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs -

## Préparation du matériel pour application (PROC0)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d'exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, à long terme	= 1.9 mg/m <sup>3</sup>	N/A	= 0.069
contact avec la peau, à long terme	= 4.53 mg/kg p.c. /jour	ConsExpo	= 0.038
voies combinées, à long terme	N/A	N/A	0.107

## 1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application (PROC1)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d'exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, à long terme	= 4.57 mg/m <sup>3</sup>	N/A	= 0.682
contact avec la peau, à long terme	= 0.044 mg/kg p.c. /jour	ConsExpo	< 0.01
voies combinées, à court terme	N/A	N/A	0.682

## 1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

### Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.